

## Des consommateurs financent l'installation d'un jeune apiculteur

Pour s'installer en tant qu'apiculteur dans les Cévennes et financer son cheptel, François Ribaute fait équipe avec ses futurs consommateurs. En s'inspirant du système de filière courte, il passe avec ses clients un contrat. Contre 150 €, ils recevront 5 kg de miel de châtaigner biologique par an pendant 5 ans, soit 6 € le kg (contre 7 € en moyenne pour du miel non biologique). 150 €, c'est ce qu'il lui faut pour acquérir une ruche et ses abeilles.

**Sites de l'action** Les Cévennes (France)

### Enjeux et objectifs

L'agriculture française, c'est 2,6 millions d'emplois directs et indirects. Chez les apiculteurs, le nombre d'exploitants a diminué de 17 % en 1994 et 2004. La perte concerne très généralement les apiculteurs non-professionnels de moins de 70 ruches. Pour être reconnu apiculteur professionnel par la mutualité sociale agricole (MSA), l'exploitant doit posséder 200 ruches. Il pourra alors bénéficier des aides, subventions, couvertures santé, etc. En attendant, le futur agriculteur a le statut de cotisant solidaire aux yeux de la MSA, n'ouvrant aucun droit si ce n'est celui de vendre sa production et d'accéder à un prêt à 1 %. Il doit avec ça réussir à financer son installation (sources : Jeunes agriculteurs 2007, MSA 2007, Audit de la filière miel 2005 – GEM-ONIFLHOR). L'objectif de François Ribaute est de financer l'acquisition de ces 200 ruches par l'engagement des consommateurs dans un contrat de type Amap (association pour le maintien de l'agriculture).

### Actions et modalités

François Ribaute est diplômé du Brevet professionnel responsable d'exploitation agricole (BPREA) de Nîmes en 2007. En novembre de la même année, en tant que cotisant solidaire, il décide de créer la « miellerie de l'arbre à pain ». Avec un prêt, il investit dans une ferme en ruine pour y installer sa production. Il lui reste à acheter ses ruches et son cheptel. Pour éviter un autre prêt, il met en application son projet d'école : financer ses ruches par le biais des consommateurs en passant avec eux un contrat de type Amap. Un moyen de les faire participer à la création d'une exploitation agricole.

Contre 150 €, les clients recevront 5 kg de miel par an, pendant 5 ans. Pourquoi 150 € ? C'est exactement le montant nécessaire à l'achat d'une ruche et ses abeilles. Pour honorer ses premiers contrats, il investit dans cinquante premières ruches, à 10 kg de rendement par an et par ruche. Installé sur un terrain dénué de toutes cultures OGM et de pesticides (ennemi numéro 1 des abeilles), François Ribaute produira donc un miel de châtaigner biologique. Son activité débute au printemps 2008 avec sa première récolte. Selon son plan prévisionnel, le jeune agriculteur deviendra exploitant agricole principal en 2011.

### Résultats

En janvier 2008, François Ribaute compte 2 contrats signés et 20 promesses d'engagement. 6 € le kg de miel biologique conditionné, contre 7 € en moyenne pour un miel ordinaire (Source : Audit GEM 2005).

### En savoir plus

Jeunes agriculteurs, +33 1 42 65 17 51.  
Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles, +33 3 21 60 73 10.  
Henri Clément, porte-parole de l'Union nationale de l'apiculture française, +33 6 83 52 47 11.

<b>Nom</b>	François Ribaute
<b>Fonction</b>	Producteur de miel
<b>Téléphone</b>	+33 6 62 45 08 86
<b>Adresse postale</b>	Brasque - 48160 Saint-Martin-de-Boubaux (France)



9 rue du Colonel Rozanoff  
75012 Paris  
01 42 65 20 88

[redaction@reportersdespoirs.org](mailto:redaction@reportersdespoirs.org)

**Date de mise en ligne**  
19/05/2008